

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 11 mai 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9, 10 et 11 mai 2017**

**2017 DPA 3 G** Mise aux normes du service de restauration scolaire commun à l'école élémentaire 29, rue Joseph de Maistre et au collège 16, rue Coysevox (Paris 18e) - Convention de groupement de commandes.

**Mme Alexandra CORDEBARD et M. Jacques BAUDRIER, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment son article 28 ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 avril 2017, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, soumet à son approbation la convention de groupement de la commande entre la Ville et le Département de Paris pour la mise aux normes du service de restauration scolaire commun à l'école élémentaire 29, rue Joseph De Maistre et au collège 16, rue Coysevox (18e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission, et par M. Jacques BAUDRIER, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe d'adhésion du Département de Paris au groupement de commandes pour la mise aux normes du service de restauration scolaire commun à l'école élémentaire 29, rue Joseph de Maistre et au collège 16, rue Coysevox (Paris 18e).

Article 2 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville et le Département de Paris, dont le texte est joint à la présente délibération, afin de permettre la réalisation de travaux de mise aux normes du service de restauration scolaire commun à l'école élémentaire 29, rue Joseph de Maistre et au collège 16, rue Coysevox (Paris 18e).

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**